Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 1 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

17 AVRIL 2008 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LV année • N. 18021

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

Antonio Fosson élu au Sénat

EDITORIAL

Une belle victoire même si partielle

Guido Cesal

Je ne m'exalte jamais suite aux victoires et je ne m'abats pas lors des défaites, j'essaye de maintenir toujours une approche détachée et le plus possible rationnelle par rapport aux événements. Je dois dire que le résultat des politiques m'a frappé. Il s'est agi d'un aboutissement tout à fait imprévu et inattendu. Ce résultat croisé n'était pas prévisible et je crois qu'il a surpris beaucoup de monde. L'analyse du résultat découle donc de cette issue presque inédite. Au-delà des aspects personnels qui frappent souvent beaucoup plus que les problèmes plus politiques, je n'ai aucune crainte à affirmer que ce passage électoral a constitué pour l'U.V. une indubitable victoire et un succès fortement recherché que personne ne peut nier. Nous partions d'une situation d'extrême difficulté suite aux conséquences de 2006 et nous avons su obtenir une victoire totale au Sénat et nous avons presque atteint le but que nous nous étions fixés à la Chambre des Députés. En effet, les quelques centaines de voix de différence échappent à toute analyse et sont symptomatiques d'une fracture de notre société qu'il nous faudra bien évaluer pour le futur. Notre victoire n'est probablement pas totale mais il s'agit tout de même d'une belle victoire que nous devons apprécier et considérer comme un précieux viatique pour les prochaines régionales. Nous avons récupéré une crédibilité auprès de l'électorat, la centralité politique perdue en 2006, un fort enracinement territorial et une capacité d'adaptation aux changements frénétiques qui ébranlent notre société, sans oublier le fait que les deux candidats, pour la première fois de notre histoire récente, avaient été exprimés par notre Mouvement. Il nous faut considérer que ceux qui ont abandonné l'U.V. pour travailler à sa dissolution ont été désavoués par l'électorat. L'ambition de se présenter comme les nouveaux, uniques, honnêtes et purs autonomistes a disparu pour toujours car les Valdôtains ont repoussé ce projet dévastateur en donnant leur confiance à la force la plus authentique et traditionnelle.

Au-delà du projet politique dans lequel nous sommes engagés avec Stella Alpina et Fédération Autonomiste, et qui constitue le noyau de

SUITE PAGE 2

Antonio Fosson est le onzième Sénateur de la Vallée d'Aoste et fera partie de la seizième législature de la République italienne. Il a été choisi par 41,39% des électeurs valdôtains. Antonio Fosson – candidat de la liste « Vallée d'Aoste » qui regroupe la majorité régionale (Union Valdôtaine, Stella Alpina et Fédération Autonomiste) – a battu le sénateur sortant Carlo Perrin, qui a obtenu 37,40% des préférences.

« La force de la coalition du centre autonomiste a obtenu un grand résultat – a déclaré Fosson – *et a présenté un projet totalement valdôtain qui a su récupérer un désavantage de 10 mille votes en 2006 »*.

En ce qui concerne les priorités au Parlement Italien, le Sénateur Fosson a garanti *« la participation au groupe mixte et un positionne-*

SUITE PAGE 8

ANTONIO FOSSON
29.186 voix - 41,39%

Le Conseil Fédéral de l'Union Valdôtaine

AYANT ENTENDU le rapport du Président ;
AYANT EXAMINÉ les résultats électoraux des récentes élections législatives ;
EXPRIME sa satisfaction par rapport à l'élection d'Antonio Fosson au Sénat de la République ;
CONSTATE que la candidature d'Ego Perron à la Chambre des Députés n'a pas atteint le but attendu pour quelques centaines de voix, tout en obtenant un succès remarquable par rapport à 2006 ;
CONFIRME la validité du projet politique qui était à la base des deux candidatures unionistes ;
REMERCIE les candidats pour avoir mis à disposition du mouvement leur engagement, leur passion, leurs capacités et leur intelligence ;
REMERCIE en particulier Ego Perron pour avoir accepté une tâche difficile, bien conscient des difficultés et des contraintes qu'il aurait dû franchir ;
SOUHAITE à Antonio Fosson de devenir à Rome le représentant des besoins effectifs de la collectivité valdôtaine tout entière ;
RATIFIE ensuite la liste pour les élections régionales présentée par le Comité Fédéral du mouvement.

Quart, le 15 avril 2008

ELECTIONS REGIONALES 2008

NOS CANDIDATS

1 **AGOSTINO Salvatore**
2 **BIELER Mauro**
3 **BRUNOD Gioia**
4 **CAVERI Luciano**
5 **CERISE Albert**
6 **CESAL Guido**
7 **CHARLES Teresa**
8 **COLLOMB Daniele**
9 **CRETAZ Alberto**
10 **DANNA Emile**
11 **DOMAINE Bruno**
12 **EMPEREUR Diego**
13 **FILETTI Laura**
14 **GERANDIN Elso**
15 **HERREN Rémy**
16 **IMPERIAL Hélène**
17 **ISABELLON Pino**
18 **LANIECE Albert**
19 **LAVEVAZ Erik**
20 **MAQUIGNAZ Gabriele**
21 **MARGUERETTAZ Aurelio**
22 **NAUDIN Osvaldo**
23 **NORBIATO Carlo**
24 **PASTORET Ennio**
25 **PEINETTI Flavio**
26 **PELLISSIER Lucia**
27 **PRADUROUX Renato**
28 **PROLA Piero**
29 **RICCIO Ezio**
30 **RINI Emily**
31 **ROLLANDIN Augusto**
32 **ROSSET Andrea**
33 **VIERIN Adriana**
34 **VIERIN Laurent**
35 **ZUBLENA Manuela**

PRESENTATION DE LA LISTE

Lundi 21 avril
17h30 - Auditorium de Morgex

COMICE D'OUVERTURE

Jeudi 24 avril
21h - Théâtre de la Ville - Aoste

LES COMICES

DIMANCHE 27 AVRIL à 20h30
PERLOZ
Salle Polyvalente Communale
ALLEIN
Salle de la Bibliothèque
VALGRISENCHE
Salle Polyvalente de la Commune
ANTEY-SAINT-ANDRE
Salle de la Bibliothèque

LUNDI 28 AVRIL à 20h30
PRE-SAINT-DIDIER
Salle Communale
SAINT-PIERRE
Salle de la «Cofruits»
CHARVENSOD
Salle des réunions
Maison Communale - Chef-Lieu
HONE
Trattoria «Antichi Sapori»
ex Cooperativa

MARDI 29 AVRIL à 20h30
RHEMES-SAINT-GEORGES
Restaurant le Solitaire
AOSTE- SAINT-MARTIN
Bibliothèque Viale Europa
BIONAZ
Salle Communale
CHAMBAVE
Restaurant «La Crotta»

MERCREDI 30 AVRIL à 20h30
ISSOGNE
Auditorium des Ecoles Primaires
SAINT-NICOLAS
Hôtel Bellevue
FENIS
Salle de Tsanté de Bouva
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Salle de Villa Margherita

Aperçu des décisions du Gouvernement régional: séance du vendredi 11 avril 2008

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
L'Exécutif a donné son feu vert à la préparation d'une cérémonie qui se déroulera jeudi 1er mai 2008 dans le salon des manifestations du Palais régional, à l'occasion de la fête du travail, et au cours de laquelle les Médailles du travail seront remises aux travailleurs valdôtains qui se sont particulièrement distingués.
Le Gouvernement a autorisé la cérémonie d'inauguration du Centre de documentation et du Musée de la Résistance « Brigata Lys », prévue le 25 avril 2008 à Perloz.
Il a ensuite adopté les Orientations et directives en matière de politiques pour l'immigration.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, une subvention d'un montant de 405.772 euros a été accordée au consortium d'amélioration foncière de La Salle, au titre, d'une part, de l'aménagement et du réaménagement de terrains agricoles et de chemins ruraux et, d'autre part, de la construction de systèmes d'irrigation.
L'Exécutif a débloqué une enveloppe de 500.000 euros en vue de la participation de l'Assessorat de l'agriculture à des initiatives promotionnelles sur le territoire national et de l'organisation de manifestations locales en 2008.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Dans le cadre du Programme opérationnel compétitivité régionale 2007/2013, le Gouvernement a adopté le Plan stratégique régional de positionnement et de développement du territoire élaboré par la société Ambrosetti SpA de Milan.

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
Le Comité pour la promotion et les manifestations, prévu par le cahier des charges pour la gestion de la Maison de jeux de Saint-Vincent a été constitué.
L'Exécutif a cédé à titre gratuit à la commune de Valsavarenche l'immeuble dénommé «Rifugio città di Chivasso» situé au col du Nivolet.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a prévu la participation de 13 élèves du Lycée classique et Institut d'art d'Aoste au Xème Festival de théâtre scolaire francophone qui se tiendra à Catane du dimanche 20 au vendredi 25 avril 2008.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a entériné l'accord de programme entre la Région et la Commune de Châtillon, en vue, d'une part, de la réalisation des travaux d'agrandissement et de restauration du bâtiment qui abrite le dispensaire polyvalent du district n° 3 et, d'autre part, de la délocalisation du centre de jour pour personnes âgées « Ex casa Sarteur ».
Enfin, l'Exécutif a défini le nouveau Plan de surveillance et d'action face aux retombées sanitaires des vagues de chaleur inhabituelles élaboré aux termes des directives du Ministère de la Santé dans le but de prévenir les problèmes de santé des personnes âgées causés par les grosses chaleurs.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Dans le cadre du Plan opérationnel des travaux publics, le Gouvernement a approuvé les projets relatifs aux ouvrages d'aménagement d'une zone ébouleuse au hameau de Lillaz-Tabor, dans la commune de Cogne, et aux travaux d'aménagement hydraulique et forestier du Flassin, à Saint-Oyen et Saint-Rhémy-en-Bosses.
L'Exécutif a également approuvé les avis positif, sous condition, quant à la compatibilité avec l'environnement des projets de construction d'un hangar artisanal au hameau de Teppe, à Quart, d'un bâtiment à usage d'habitation, avenue d'Ivrée, dans le chef-lieu régional, et d'une piste à tracteurs, au hameau de Revers, dans la commune de Valgrisenche.
Le Gouvernement a approuvé l'entente entre la Région et la Commune de Saint-Christophe ainsi que le projet préliminaire du raccord routier entre la route nationale 26 et la route régionale 34.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Une subvention de 13.000 euros a été débloquée en faveur de la Société des Guides du Cervin, qui a prévu d'organiser une expédition afin que le skyrunner Jean Pellissier de Saint-Vincent puisse réaliser le record du monde de course de vitesse (montée et descente) sur le mont McKinley, en Alaska, aux mois de mai et juin 2008. En outre, une somme de 180.621 euros en capital, dans le cadre du régime de minimis, a été engagée en faveur de 31 entreprises commerciales, suite aux demandes présentées par ces dernières selon la procédure d'instruction automatique. Finalement, le Gouvernement a approuvé certaines modifications des Directives générales en fonction desquelles les Communes fixent les critères de programmation pour la délivrance d'autorisations aux établissements fournissant au public des aliments et des boissons.

VERRES : LES SOUSCRIPTIONS SONT OUVERTES

L'Union Valdôtaine,
avec la section de Verrès et les sections voisines
a décidé d'acheter son siège de Verrès

Les inscrits et les sympathisants peuvent contribuer avec une souscription libre auprès de la section, du siège de Pont-Saint-Martin (tél.: 0125 1969000 - 320 6649160; e-mail: union.basval@fastwebnet.it) et du siège central

Voici la liste des souscripteurs:
Piero PROLA: 500,00 euros; Silvio PERRUCHON: 500,00 euros; Elio JANIN: 500,00 euros; Luigi MELLO SARTOR: 500,00 euros; Susy VALLINO: 225,00 euros; Silvio BEE: 600,00 euros; Marco FEY: 500,00 euros; Guido CESAL: 1.000,00 euros; Lino DHERIN: 500,00 euros; Teresa CHARLES: 1000,00 euros; Luigino DORIGO: 100,00 euros; le notaire, Maître Giovanni FAVRE a rédigé, sans frais, l'acte notarié; Piera SQUINOBAL: 250,00 euros; R.E.: 500,00 euros; Gualtiero NICCO: 250,00 euros; René PRADUROUX: 500,00 euros; N.N.: 250,00 euros; Robert VUILLERMIN: 100,00 euros; Alberto CAVERI: 500,00 euros.

SUITE DE LA PAGE 1

Une belle victoire même si partielle

toutes les hypothèses politiques du futur le plus proche, nous devons bien considérer que le message sorti des urnes est clair: un représentant de l'aire autonomiste traditionnelle et un représentant de la gauche modérée. Est-ce un signal politique qui nous a été envoyé ou les motivations personnelles dépassent-elles toutes les autres considérations? Je n'ai actuellement pas de réponse mais j'estime qu'il nous faudra revenir sur cette question et y réfléchir attentivement. Je veux profiter de cette occasion pour remercier Ego d'avoir accepté une tâche difficile, de s'être engagé afin de rejoindre le résultat espéré et attendu et d'avoir mis à la disposition du Mouvement son intelligence, ses capacités, son expérience politique. Le Mouvement ne doit pas oublier ces moments et pour Ego il y aura sans doute la possibilité d'une revanche.
A Tonino je ne peux que lui souhaiter un bon travail. Je le connais depuis 5 ans, j'ai travaillé à ses côtés tout au long de cette dernière législature régionale, j'ai apprécié sa rectitude et son aplomb. Je suis sûr qu'il saura représenter, à Rome, la voix de la Vallée d'Aoste et de tous les Valdôtains.
Aux Valdôtains je dis, encore une fois, «Merci»!

Guido Cesal

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine.
Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014
CCP 11739117
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Saison Culturelle

Conférence de Roger Establet «Quoi de neuf depuis Belotti?»

L'Assessorat de l'Education et de la Culture communique que, dans le cadre de la Saison Culturelle 2007/2008, Roger Establet, sociologue spécialiste de l'éducation, tiendra la conférence « Quoi de neuf depuis Belotti ? La différence entre les sexes depuis la parution de *Dalla parte delle bambine* d'Elena Gianini Belotti », le vendredi 18 avril, à 18 heures, à la Bibliothèque régionale d'Aoste.

La parution du livre d'Elena Gianini Belotti *Dalla parte delle bambine* a été saluée par une chronique de l'histoire des femmes au XX^{ème} siècle comme l'événement de l'année 1973. A juste titre. Pour la première fois, on recherchait la construction des identités sexuées dans les différences subtiles de l'éducation parentale à l'égard des filles et des garçons. Moins attendue, la fille bénéficiait de tétées moins longues, était soumise plus tôt au sevrage, et, dans la petite enfance, soumise à des rituels de propreté plus culpabilisants. Pendant toute l'enfance, le garçon était plus libre de sortir du bocal familial, où la fille se trouvait confinée à l'instar de sa mère. Les comportements scolaires montraient à quel point les stéréotypes inculqués étaient intériorisés. Alors que les cahiers des garçons sont remplis de taches et de gribouillages, que leurs cartables sont mal rangés, que leurs horaires sont fantaisistes, tout dans le travail scolaire des filles relève de l'ouvrage de dames : écriture lisible, rédactions conformistes et pleines de bons sentiments, emplois du temps respectés.

Trente cinq ans après ce livre subtil qui a ouvert les yeux sur les cheminements secrets de l'éducation inégalitaire, quel bilan tracer des découvertes d'Elena Gianini Belotti ? Dans la société globale, bien des transformations sont intervenues : les taux d'activité féminins ont explosé ; les filles ont rattrapé puis dépassé les garçons dans des étapes significatives de la réussite scolaire. Faut-il en conclure que la description d'Elena Gianini Belotti est obsolète ? Que les parents que nous sommes se sont convertis à l'égalité ? En actualisant les analyses de la psychanalyste italienne, on s'aperçoit que nous sommes très loin d'une éducation identique. On insistera d'abord sur le monde de l'emploi : sans doute les femmes y ont-elles accès. Mais, dès lors qu'il s'agit des postes d'encadrement et de commandement, on constate une évolution très lente de la mixité. Aux garçons et aux filles, les perspectives offertes sont donc bien différentes.

Roger Establet, né en 1938, est un sociologue français spécialiste de l'éducation. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il est agrégé de philosophie et docteur en sociologie. Il a fait ses études au lycée Massena à Nice et a réussi le concours après avoir rejoint le lycée Louis-le-Grand. Professeur émérite à l'Université de Provence, il a publié, souvent en collaboration avec Christian Baudelot, sociologue à l'Ecole normale supérieure, un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels : *Quoi de neuf chez les filles ? Entre stéréotypes et libertés*, Nathan, Paris, 2007 ; *Radiographie des lycéens pour changer la relation pédagogique*, Paris, 2005 ; *Comment peut-on être Français ?*, Fayard, Paris, 1997 ; *L'école est-elle rentable ?*, PUF, Paris, 1997 ; *Allez les filles*, Le Seuil, Paris, 1992.

Cette conférence est organisée en collaboration avec les Services de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France en Italie et l'Alliance française de la Vallée d'Aoste.

Pour toute information s'adresser à la Direction des Activités culturelles, tél.: 0165-273413, courriel : saison@regione.vda.it
Site Internet : www.regione.vda.it

Les 22 et 23 avril prochains

Journées de la Civilisation Valdôtaine

Faire réfléchir sur l'héritage de notre culture et sur son étude afin de réévaluer et revitaliser la connaissance de la civilisation valdôtaine est le but des « Journées de la Civilisation Valdôtaine - Cultures et Diversités », qui se dérouleront les mardi 22 et mercredi 23 avril prochains.

Les Journées de la Civilisation Valdôtaine seront présentées officiellement par l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, au cours d'une conférence de presse qui aura lieu le jeudi 17 avril à 15h30, en l'église Saint-Laurent, à Aoste.

Sixième spectacle du « Printemps théâtral »

La sixième soirée du Printemps théâtral aura lieu vendredi 18 avril au théâtre Giacosa d'Aoste, avec deux compagnies : *La Pégna Rigolada de Gignod* et *Le Beurts et Bouns de Pollein*, début du spectacle 21h.

LA PÉGNA RIGOLADA
Lo tsatì di-z-acrapì
Pise de Roberta Rollandin

REZUME : Deun la vìa, tcheutte acapoun lo caro, euncò le-z-acrapì… (Dans la vie, tous ont leur place, les avares aussi…).

LE BEURTS ET BOUNS
La tecnolojì eun quezeunna
Pise de Christian Brunod

REZUME : Lo moundo propouze todzor de nouve eunvénchòn é finque Josephine, fenna fidéla i tradichoùn, déside de modernizé tchica sa quezeunna avouì eun « robot » nouvo é prateucco.

La poua pou pa imajinì que lo produì que l'a atsetoù l'è paa fi de feur mi l'é eugn omo de pi é ouse que, eunsemblo a eung amis que la sa bramén londze, l'an pénsoù de roubì totte le bague de valeur que accape dedeun lo mitcho. Pe boneur que l'omo de Josephine se rén conctho que le bague martsoun pa tan a modo é pai, sa pouì lii comme lé beutté eun plase.

(*Le monde propose toujours des inventions nouvelles et même Joséphine, femme fidèle aux traditions, décide de « mettre à jour » sa cuisine avec un robot nouveau et pratique.*

La pauvre femme ne peut pas imaginer que le produit qu'elle a acheté n'est pas en fer, mais c'est un homme en chair et en os qui, avec un copain assez malin, a pensé voler toutes les choses précieuses de la maison. Heureusement, l'homme de Joséphine se rend compte que les choses ne marchent pas comme il faut ; il saura les mettre à leur place…).

	BORLUZZI		GAMBARDELLA		PERRON		NICCO		GIOVANNACCI		NULS		BLANCS	
COMMUNES	VOTES	%	VOTES	%	VOTES	%	VOTES	%	VOTES	%	BULLETINS	%	BULLETINS	%
ALLEIN	0	0	8	4,97	112	69,57	36	22,36	5	3,11	4	2,37	4	2,37
ANTEY-SAINT-ANDRE	3	0,83	68	18,73	156	42,98	113	31,13	23	6,34	23	5,88	5	1,28
AOSTE	319	1,57	4.582	22,58	6.470	31,89	8.396	41,38	523	2,58	827	3,85	454	2,11
ARNAD	11	1,39	68	8,56	376	47,36	315	39,67	24	3,02	32	3,8	17	2,02
ARVIER	6	1,16	63	12,14	232	44,7	209	40,27	9	1,73	11	2,05	7	1,3
AVISE	1	0,53	15	7,98	67	35,64	105	55,85	0	0	6	2,99	7	3,48
AYAS	5	0,63	114	14,25	463	57,88	161	20,13	57	7,13	35	4,07	26	3,02
AYMAVILLES	14	1,16	181	14,98	464	38,41	518	42,88	31	2,57	33	2,62	19	1,51
BARD	2	2,22	13	14,44	41	45,56	33	36,67	1	1,11	9	8,65	5	4,81
BIONAZ	1	0,68	15	10,14	70	47,3	53	35,81	9	6,08	10	6,02	8	4,82
BRISSOGNE	8	1,29	96	15,51	265	42,81	234	37,8	16	2,58	29	4,37	15	2,26
BRUSSON	6	1,14	74	14,04	266	50,47	162	30,74	19	3,61	23	4,06	17	3
CHALLAND-SAINT-ANSELME	7	1,48	69	14,62	229	48,52	134	28,39	33	6,99	17	3,28	30	5,78
CHALLAND-SAINT-VICTOR	7	1,98	47	13,28	186	52,54	94	26,55	20	5,65	14	3,7	10	2,65
CHAMBAVE	3	0,5	58	9,63	232	38,54	295	49	14	2,33	20	3,1	24	3,72
CHAMOIS	0	0	3	5	22	36,67	33	55	2	3,33	0	0	5	7,69
CHAMPDEPRAZ	3	0,72	37	8,89	193	46,39	172	41,35	11	2,64	17	3,87	6	1,37
CHAMPORCHER	1	0,41	25	10,29	129	53,09	83	34,16	5	2,06	12	4,58	7	2,67
CHARVENSOD	24	1,69	256	18,07	553	39,03	542	38,25	42	2,96	70	4,59	38	2,49
CHATILLON	46	1,55	626	21,12	1.022	34,48	1.186	40,01	84	2,83	121	3,85	59	1,88
COGNE	10	1,25	143	17,88	298	37,25	303	37,88	46	5,75	56	6,32	30	3,39
COURMAYEUR	28	1,57	559	31,39	791	44,41	337	18,92	66	3,71	43	2,32	26	1,41
DONNAS	22	1,36	228	14,1	543	33,58	781	48,3	43	2,66	79	4,56	35	2,02
DOUES	2	0,68	19	6,46	180	61,22	88	29,93	5	1,7	2	0,66	8	2,63
EMARESE	2	1,54	11	8,46	60	46,15	50	38,46	7	5,38	2	1,45	6	4,35
ETROUBLES	5	1,81	32	11,59	133	48,19	100	36,23	6	2,17	6	2,04	12	4,08
FENIS	14	1,32	100	9,4	499	46,9	431	40,51	20	1,88	34	3,04	19	1,7
FONTAINEMORE	0	0	24	9,16	80	30,53	153	58,4	5	1,91	4	1,45	9	3,27
GABY	7	2,08	51	15,13	140	41,54	117	34,72	22	6,53	8	2,27	7	1,99
GIGNOD	8	1,02	112	14,25	333	42,37	314	39,95	19	2,42	40	4,69	26	3,05
GRESSAN	20	1,04	308	15,97	719	37,27	833	43,18	49	2,54	67	3,26	59	2,87
GRESSONEY-LA-TRINITE	0	0	31	16,23	72	37,7	71	37,17	17	8,9	5	2,51	3	1,51
GRESSONEY-SAINT-JEAN	19	3,8	115	23	169	33,8	170	34	27	5,4	9	1,73	12	2,3
HONE	13	1,74	82	11,01	299	40,13	318	42,68	33	4,43	27	3,4	21	2,65
INTROD	6	1,68	24	6,72	147	41,18	179	50,14	1	0,28	6	1,58	16	4,22
ISSIME	2	0,82	38	15,57	107	43,85	87	35,66	10	4,1	10	3,75	13	4,87
ISSOGNE	3	0,36	65	7,91	280	34,06	451	54,87	23	2,8	44	4,95	23	2,95
JOVENÇAN	4	0,98	34	8,33	195	47,79	163	39,95	12	2,94	12	2,78	12	2,78
LA MAGDELEINE	0	0	10	15,15	28	42,42	25	37,88	3	4,55	0	0	2	2,94
LA SALLE	14	1,21	254	21,93	447	38,6	411	35,49	32	2,76	39	3,17	32	2,6
LA THUILE	3	0,6	159	32,06	218	43,95	87	17,54	29	5,85	8	1,57	6	1,18
LILLIANES	3	1,01	29	9,73	145	48,66	107	35,91	14	4,7	14	4,4	5	1,57
MONTJOVET	13	1,18	169	15,36	435	39,55	435	39,55	48	4,36	41	3,53	20	1,72
MORGEX	17	1,46	245	21,01	438	37,56	412	35,33	54	4,63	57	4,53	35	2,78
NUS	23	1,39	277	16,79	687	41,64	623	37,76	40	2,42	67	3,78	55	3,1
OLLOMONT	0	0	7	6,25	39	34,82	60	53,57	6	5,36	1	0,83	7	5,83
OYACE	1	0,71	6	4,26	69	48,94	63	44,68	2	1,42	12	7,5	7	4,38
PERLOZ	0	0	19	6,53	106	36,43	155	53,26	11	3,78	11	3,59	4	1,31
POLLEIN	15	1,69	158	17,79	405	45,61	285	32,09	25	2,82	36	3,79	26	2,74
PONTBOSET	2	1,69	5	4,24	69	58,47	38	32,2	4	3,39	6	4,72	3	2,36
PONTEY	2	0,41	65	13,46	245	50,72	160	33,13	11	2,28	18	3,47	18	3,47
PONT-SAINT-MARTIN	49	2,07	416	17,57	848	35,83	966	40,81	88	3,72	120	4,75	37	1,47
PRE-SAINT-DIDIER	9	1,58	167	29,4	228	40,14	142	25	22	3,87	10	1,69	15	2,53
QUART	23	1,08	427	19,99	850	39,79	778	36,42	58	2,72	94	4,13	44	1,93
RHEMES-NOTRE-DAME	1	1,39	8	11,11	15	20,83	47	65,28	1	1,39	2	2,63	2	2,63
RHEMES-SAINT-GEORGES	0	0	7	5,38	49	37,69	74	56,92	0	0	1	0,72	7	5,07
ROISAN	8	1,45	113	20,43	187	33,82	230	41,59	15	2,71	20	3,37	16	2,7
SAINT-CHRISTOPHE	26	1,29	337	16,78	756	37,65	844	42,03	45	2,24	79	3,72	36	1,7
SAINT-DENIS	1	0,43	11	4,78	108	46,96	105	45,65	5	2,17	7	2,88	6	2,47
SAINT-MARCEL	11	1,49	95	12,86	256	34,64	361	48,85	16	2,17	35	4,45	13	1,65
SAINT-NICOLAS	7	3,76	17	9,14	69	37,1	89	47,85	4	2,15	3	1,53	7	3,57
SAINT-OYEN	1	0,75	9	6,72	69	51,49	53	39,55	2	1,49	3	2,11	5	3,52
SAINT-PIERRE	26	1,61	329	20,38	561	34,76	652	40,4	46	2,58	71	4,1	45	2,6
SAINT-RHEMY-EN-BOSSES	6	2,84	18	8,53	121	57,35	56	26,54	10	4,74	10	4,52	0	0
SAINT-VINCENT	48	1,67	722	25,07	1.138	39,51	871	30,24	101	3,51	109	3,57	64	2,1
SARRE	45	1,58	587	20,65	1.040	36,58	1.100	38,69	71	2,5	105	3,5	53	1,77
TORGNON	7	2,01	33	9,46	82	23,5	217	62,18	10	2,87	10	2,66	17	4,52
VALGRISENCHE	2	1,42	8	5,67	64	45,39	61	43,26	6	4,26	3	2,07	1	0,69
VALPELLINE	6	1,47	37	9,05	164	40,1	191	46,7	11	2,69	6	1,4	13	3,04
VALSAVARENCHE	1	0,85	5	4,27	57	48,72	54	46,15	0	0	4	3,23	3	2,42
VALTOURNENCHE	20	1,41	260	18,27	556	39,07	505	35,49	82	5,76	33	2,21	39	2,61
VERRAYES	7	0,88	78	9,79	323	40,53	360	45,17	29	3,64	37	4,27	32	3,69
VERRES	26	1,66	304	19,36	621	39,55	554	35,29	65	4,14	68	4,07	33	1,97
VILLENEUVE	11	1,56	92	13,09	263	37,41	320	45,52	17	2,42	14	1,91	16	2,18
TOTAL	**1.066**	**1,42**	**13.877**	**18,52**	**28.349**	**37,84**	**29.311**	**39,12**	**2.322**	**3,10**	**2.921**	**3,67**	**1.824**	**2,29**

	BENIN		FOSSON		FERRERO		PERRIN		MONZA		NULS		BLANCS	
COMMUNES	VOTES	%	VOTES	%	VOTES	%	VOTES	%	VOTES	%	BULLETINS	%	BULLETINS	%
ALLEIN	9	5,88	105	68,63	1	0,65	38	24,84	0	0	4	2,5	3	1,88
ANTEY-SAINT-ANDRE	68	20,12	142	42,01	18	5,33	109	32,25	1	0,3	19	5,23	6	1,65
AOSTE	3.877	20,24	7.103	37,08	455	2,38	7.512	39,22	207	1,08	739	3,66	252	1,25
ARNAD	56	7,61	377	51,22	27	3,67	273	37,09	3	0,41	30	3,85	14	1,79
ARVIER	53	10,95	220	45,45	9	1,86	197	40,7	5	1,03	9	1,81	4	0,8
AVISE	15	8,72	62	36,05	3	1,74	92	53,49	0	0	4	2,21	5	2,76
AYAS	78	10,33	495	65,56	37	4,9	142	18,81	3	0,4	29	3,65	11	1,38
AYMAVILLES	163	14,51	477	42,48	30	2,67	445	39,63	8	0,71	29	2,48	17	1,45
BARD	14	16,87	38	45,78	1	1,2	29	34,94	1	1,2	9	9,47	3	3,16
BIONAZ	12	8,39	72	50,35	6	4,2	52	36,36	1	0,7	7	4,46	7	4,46
BRISSOGNE	77	13,3	272	46,98	17	2,94	207	35,75	6	1,04	20	3,27	12	1,96
BRUSSON	63	12,6	291	58,2	8	1,6	135	27	3	0,6	25	4,72	5	0,94
CHALLAND-SAINT-ANSELME	47	10,49	248	55,36	29	6,47	121	27,01	3	0,67	14	2,92	17	3,55
CHALLAND-SAINT-VICTOR	48	14,24	179	53,12	18	5,34	88	26,11	4	1,19	13	3,63	8	2,23
CHAMBAVE	55	9,67	221	38,84	11	1,93	278	48,86	4	0,7	16	2,68	13	2,17
CHAMOIS	3	5	23	38,33	1	1,67	32	53,33	1	1,67	1	1,59	2	3,17
CHAMPDEPRAZ	29	7,53	187	48,57	10	2,6	154	40	5	1,3	9	2,25	6	1,5
CHAMPORCHER	21	8,9	129	54,66	4	1,69	82	34,75	0	0	9	3,6	5	2
CHARVENSOD	248	18,62	575	43,17	35	2,63	463	34,76	11	0,83	54	3,83	23	1,63
CHATILLON	583	20,89	970	34,75	76	2,72	1129	40,45	33	1,18	111	3,76	48	1,63
COGNE	131	17,06	314	40,89	42	5,47	275	35,81	6	0,78	38	4,55	30	3,59
COURMAYEUR	471	28,37	783	47,17	64	3,86	323	19,46	19	1,14	43	2,49	21	1,22
DONNAS	202	13,42	574	38,14	43	2,86	668	44,39	18	1,2	72	4,47	35	2,17
DOUES	15	5,54	169	62,36	6	2,21	81	29,89	0	0	2	0,72	5	1,8
EMARESE	11	9,09	60	49,59	4	3,31	45	37,19	1	0,83	2	1,57	4	3,15
ETROUBLES	27	10,34	140	53,64	8	3,07	82	31,42	4	1,53	9	3,25	7	2,53
FENIS	109	10,9	456	45,6	22	2,2	401	40,1	12	1,2	12	1,15	31	2,97
FONTAINEMORE	20	7,91	87	34,39	3	1,19	143	56,52	0	0	4	1,54	3	1,15
GABY	46	14,38	143	44,69	27	8,44	99	30,94	5	1,56	7	2,09	8	2,39
GIGNOD	90	12,15	358	48,31	17	2,29	267	36,03	9	1,21	41	5,14	15	1,88
GRESSAN	274	14,86	778	42,19	40	2,17	745	40,4	7	0,38	55	2,85	33	1,71
GRESSONEY-LA-TRINITE	32	18,6	59	34,3	16	9,3	65	37,79	0	0	5	2,78	3	1,67
GRESSONEY-SAINT-JEAN	108	22,83	176	37,21	25	5,29	147	31,08	17	3,59	5	1,02	12	2,45
HONE	75	10,95	320	46,72	27	3,94	255	37,23	8	1,17	21	2,9	19	2,62
INTROD	15	4,49	152	45,51	1	0,3	161	48,2	5	1,5	4	1,15	11	3,15
ISSIME	41	17,75	106	45,89	8	3,46	74	32,03	2	0,87	10	4,05	6	2,43
ISSOGNE	56	7,29	283	36,85	24	3,13	402	52,34	3	0,39	43	5,17	21	2,52
JOVENÇAN	29	7,36	199	50,51	12	3,05	149	37,82	5	1,27	12	2,92	5	1,22
LA MAGDELEINE	11	18,33	28	46,67	2	3,33	19	31,67	0	0	0	0	1	1,64
LA SALLE	229	20,74	438	39,67	30	2,72	396	35,87	11	1	36	3,1	20	1,72
LA THUILE	132	29,07	219	48,24	22	4,85	80	17,62	1	0,22	5	1,08	4	0,86
LILLIANES	21	7,64	144	52,36	13	4,73	92	33,45	5	1,82	11	3,73	9	3,05
MONTJOVET	153	14,87	432	41,98	42	4,08	394	38,29	8	0,78	38	3,5	20	1,84
MORGEX	222	19,98	434	39,06	44	3,96	396	35,64	15	1,35	48	4,06	24	2,03
NUS	257	16,61	657	42,47	37	2,39	577	37,3	19	1,23	59	3,56	52	3,14
OLLOMONT	7	6,48	44	40,74	4	3,7	53	49,07	0	0	1	0,89	3	2,68
OYACE	5	3,76	64	48,12	2	1,5	60	45,11	2	1,5	9	6,21	3	2,07
PERLOZ	16	6,04	105	39,62	11	4,15	133	50,19	0	0	13	4,59	5	1,77
POLLEIN	135	16,19	425	50,96	21	2,52	242	29,02	11	1,32	27	3,08	15	1,71
PONTBOSET	4	3,67	58	53,21	4	3,67	42	38,53	1	0,92	6	5,17	1	0,86
PONTEY	53	11,7	246	54,3	11	2,43	138	30,46	5	1,1	14	2,91	14	2,91
PONT-SAINT-MARTIN	398	18,21	827	37,83	88	4,03	834	38,15	39	1,78	101	4,36	32	1,38
PRE-SAINT-DIDIER	138	25,89	227	42,59	25	4,69	136	25,52	7	1,31	13	2,36	4	0,73
QUART	376	18,73	860	42,85	49	2,44	708	35,28	14	0,7	69	3,28	25	1,19
RHEMES-NOTRE-DAME	9	13,64	16	24,24	1	1,52	40	60,61	0	0	4	5,48	3	4,11
RHEMES-SAINT-GEORGES	5	4,17	44	36,67	0	0	71	59,17	0	0	1	0,79	6	4,72
ROISAN	105	20,59	178	34,9	15	2,94	207	40,59	5	0,98	22	4,03	13	2,38
SAINT-CHRISTOPHE	298	15,67	786	41,32	43	2,26	758	39,85	17	0,89	65	3,27	18	0,91
SAINT-DENIS	12	5,33	112	49,78	4	1,78	96	42,67	1	0,44	6	2,55	4	1,7
SAINT-MARCEL	79	11,19	265	37,54	20	2,83	332	47,03	10	1,42	27	3,63	11	1,48
SAINT-NICOLAS	17	10,3	65	39,39	3	1,82	77	46,67	3	1,82	5	2,82	7	3,95
SAINT-OYEN	8	6,45	61	49,19	2	1,61	53	42,74	0	0	2	1,56	2	1,56
SAINT-PIERRE	285	18,79	591	38,96	54	3,56	569	37,51	18	1,19	56	3,48	34	2,12
SAINT-RHEMY-EN-BOSSES	19	9,95	116	60,73	7	3,66	47	24,61	2	1,05	10	4,95	1	0,5
SAINT-VINCENT	652	23,94	1.180	43,32	88	3,23	777	28,52	27	0,99	93	3,25	43	1,5
SARRE	520	19,41	1.104	41,21	58	2,16	979	36,54	18	0,67	83	2,98	27	0,97
TORGNON	26	7,78	80	23,95	5	1,5	219	65,57	4	1,2	9	2,55	10	2,83
VALGRISENCHE	6	4,44	66	48,89	6	4,44	55	40,74	2	1,48	3	2,16	1	0,72
VALPELLINE	31	7,97	170	43,7	9	2,31	172	44,22	7	1,8	4	1,01	5	1,26
VALSAVARENCHE	5	4,35	49	42,61	0	0	61	53,04	0	0	4	3,36	0	0
VALTOURNENCHE	240	17,84	552	41,04	62	4,61	475	35,32	16	1,19	25	1,79	25	1,79
VERRAYES	74	9,85	303	40,35	25	3,33	346	46,07	3	0,4	40	4,92	21	2,58
VERRES	267	18,09	623	42,21	69	4,67	500	33,88	17	1,15	66	4,21	24	1,53
VILLENEUVE	80	12,14	274	41,58	20	3,03	281	42,64	4	0,61	13	1,91	9	1,32
TOTAL	**12.166**	**17,25**	**29.186**	**41,39**	**2.081**	**2,95**	**26.375**	**37,40**	**712**	**1,01**	**2.524**	**3,40**	**1.226**	**1,65**

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

L'eau : un patrimoine environnemental, culturel et économique

Le Conseil de la Vallée a examiné et approuvé le projet de loi n°197 *« Dispositions pour le lancement du service hydrique intégré et le financement d'un programme pluriannuel d'interventions dans le secteur des services hydriques »* à l'unanimité des voix. C'est le Conseiller Fedele Borre, également Président de la III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*, qui a illustré le texte.

Les ressources hydriques présentes sur le territoire de la Région constituent un patrimoine de grande valeur environnementale, culturelle et économique. Elles doivent donc être sauvegardées et utilisées comme telles. Cet engagement n'est pas nouveau, il nous vient de notre histoire, de nos traditions.
Les rus et règles historiques (les engances), de par leur gestion, en sont l'exemple le plus frappant. Un exemple qui nous montre comment, dans le passé, le peuple valdôtain s'est organisé afin que l'eau soit réellement un bien dont tout le monde pouvait bénéficier selon ses exigences.
Les contentieux et les disputes entre consortiums et entre Communes témoignent de la préciosité de cette ressource.
Aujourd'hui l'eau n'est plus seulement vue comme une ressource essentielle à la vie et comme bien indispensable à l'agriculture. Le rôle de l'eau, aujourd'hui, a été réévalué en termes généraux ou, comme on dit de nos jours, environnementaux. L'eau caractérise le paysage de montagne et en constitue aussi une importante attractivité touristique.
Ce Conseil a approuvé en février 2006 le Plan Régional des eaux. Le Plan définit les objectifs de qualité environnementale des cours d'eau de surface et souterrains et les interventions destinées à garantir le bon déroulement desdits objectifs.
Le Plan définit aussi les mesures de sauvegarde qualitatives et quantitatives, intégrées et coordonnées par bassin hydrographique. Des mesures obtenues sur la base d'analyses des caractéristiques du bassin hydrographique lui-même et de l'impact exercé par l'activité humaine.
De plus, le Plan détermine les modalités par lesquelles autoriser le prélèvement de l'eau publique et les mesures de sauvegarde de l'écosystème fluvial à adapter dans le cas de prélèvements du corps hydrique en surface. Il établit également l'utilisation des eaux en privilégiant son utilisation pour la consommation domestique.
Cette proposition de loi constitue une nouvelle étape dans le parcours entrepris avec le Plan de Protection des eaux et en constitue l'application en ce qui concerne le service hydrique. La loi régionale n°27 du 8 septembre 1999 (Réglementation de l'organisation du service hydrique intégré) avait déjà affronté l'argument et avait établi les principes et les modalités pour la réorganisation des services hydriques sur base de la division territoriale. Elle avait déterminé le Consortium des Communes de la Vallée d'Aoste Bassin de la Doire Baltée (BIM) comme référent pour orienter et coordonner les activités communales.
La réorganisation prévue par la loi n°27 de 1999, par le Plan de Protection des Eaux de 2006 et par ce projet de loi tend à rendre plus efficace le service hydrique intégré.
En effet, la volonté est de garantir une meilleure qualité des eaux distribuées et une meilleure qualité du service de distribution. La volonté est aussi de limiter les phénomènes de pollution liés aux eaux usées. Un niveau de service nettement supérieur à celui actuellement proposé est donc demandé afin de s'adapter aux standards européens mais en contenant le plus possible les coûts.
La nécessité de réorganiser le service hydrique régional naît, plutôt que d'une exigence normative (communautaire et nationale), des constatations suivantes :

1. les importants investissements faits dans le secteur du traitement des eaux usées ont permis d'améliorer considérablement la qualité des eaux de surface mais le système continue à ne pas être complet et les demandes de réparation des installations sont toujours plus nombreuses ;
2. le système des aqueducs continue à révéler chaque année des phénomènes d'insuffisance hydrique, même si limitée, tant pour des insuffisance structurelles ponctuelles que pour des carences de gestion.

Les carences de gestion ne font qu'amplifier les problèmes qui déterminent déjà naturellement les systèmes complexes comme le sont les systèmes hydriques. Des carences qui deviennent des problèmes, financiers surtout, parce qu'ils augmentent les coûts si l'on y ajoute le besoin d'effectuer aussi d'importants investissements structurels.
Le Plan Régional de Protection des Eaux a établi des objectifs précis dans le secteur des services hydriques. Donc, avec ce projet de loi, en ce qui concerne le secteur du traitement des eaux usées, des actions ont été déterminées : l'achèvement et la réparation des réseaux urbains de récolte des eaux usées et l'achèvement du système régional de traitement des eaux usées domestiques.
Dans le secteur de l'approvisionnement en eaux, des actions doivent être entreprises afin de garantir :

1. flexibilité, entendue comme capacité des systèmes hydriques de s'adapter aux changements des caractéristiques physiques et humaines du territoire intéressé ;
2. compacité de la configuration finale à long terme ;
3. fiabilité globale et sectorielle du système.

Ces trois points conduisent à l'adoption de systèmes raisonnablement étendus, bien reliés et approvisionnés par des sources d'alimentation multiples et avec des caractéristiques différentes.
La principale qualité requise à trouver dans les sources d'approvisionnement est qu'elles soient protégées naturellement et artificiellement d'une éventuelle pollution des eaux que ce soit de manière progressive ou accidentelle par :

1. l'abandon progressif des nombreuses petites ressources locales caractérisées par des portées très variables et par l'impossibilité de les protéger de la pollution ;
2. la concentration progressive des sources d'approvisionnement des systèmes d'aqueducs en systèmes de division territoriale avec des standards élevés de protection qualitative des eaux distribuées.

Ce sont les politiques à poursuivre à travers l'élimination du gaspillage avec pour objectif de contenir la consommation sans pour autant limiter l'exigence croissante d'eau, en tenant compte aussi d'une bonne politique tarifaire. Une politique tarifaire qui doit tout de même tenir compte du risque d'effets collatéraux négatifs et non négligeables dont le plus important serait l'augmentation incontrôlée des tarifs.
Ces objectifs peuvent être atteints en misant sur la réorganisation des services des sous-territoires à opérer rapidement et sur la garantie de financement d'un plan d'intervention adapté qui n'influe pas sur les tarifs.
La question des financements des interventions nécessaires reste le point principal de discussion face aux projections tarifaires. Projections réalisées selon les indications de la délibération du Gouvernement régional n°4149/2005, qui montrent de consistantes augmentations ne serait-ce que pour couvrir les dépenses de gestion.
Chaque initiative pour la naissance des sous-territoires doit donc être précédée d'une réflexion sur les modalités de financements du secteur.
Réflexions qui doivent tenir compte que l'importance des dépenses et la modicité du nombre d'usagers ne permettront pas d'assurer la participation privée aux dépenses sans une intolérable augmentation des tarifs.
Ce projet de loi réaffirme les principes de la réorganisation des services hydriques par sous-frontière, établit un calendrier précis des réalisations à accomplir, garantit la réalisation d'un programme d'interventions d'une valeur de 180 millions d'euros grâce auxquels seront résolus les problèmes du système hydrique régional.
Les collectivités locales participeront à ces initiatives à hauteur de 60 millions d'euros dans le cadre du programme pluriannuel d'interventions.

Après l'expérience des inondations, pour la première fois dans un secteur aussi important, le système régional des autonomies locales, à travers le BIM, est appelé à jouer un rôle de très grande importance non seulement dans la réalisation des objectifs mais aussi dans la programmation de la réalisation des interventions nécessaires pour atteindre ces objectifs en participant avec la Région à la gestion des financements.
Les règles du jeu sont en effet définies d'un commun accord entre le BIM et la Région qui, ensemble, devront gérer l'application du programme des interventions.
Un programme qui comprend quelques macro interventions, fondamentales afin d'atteindre des objectifs d'importance régionale.
Il est ensuite prévu un système de financement en deux temps :

- un premier financement à toutes les Communes, avec adhésion préalable au sous-territoire, pour trouver une réponse aux exigences les plus urgentes de manutention extraordinaires, d'achèvement des infrastructures et de carences et problèmes du service ;
- un second financement pour l'activation des plans de sous-territoire, c'est-à-dire des programmes d'intervention que chaque sous-territoire doit rédiger pour définir le niveau du service à assurer et donc les infrastructures nécessaires.

Il s'agit donc d'une loi qui, de par la clarté de ses objectifs, veut construire le système opérationnel à travers lequel atteindre les objectifs de réorganisation du service hydrique, afin de garantir un niveau de qualité tant du service que des eaux à la hauteur d'une région de montagne efficace comme la nôtre.

Le Conseiller Fedele Borre

NOS LECTEURS RÉAGISSENT...

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux. C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple- Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Introd, le 4 avril 2008

A la veille des rendez vous électoraux les plus importants, presque toujours, les candidats de l'U.V. nous rappellent qu'il est nécessaire de nous réunir autour d'eux pour faire face aux dangers qui viennent menacer notre autonomie. Ni droite ni gauche… mais seulement l'intérêt du Val d'Aoste et de son Autonomie. Mais une question me vient à l'esprit. C'est quoi notre autonomie? Et surtout qu'elle est sa raison d'exister? A Introd, pendant le comice, le mot Autonomie a toujours été associé à la montagne. Il serait bien de rappeler, de temps en temps au moins, que notre Statut d'Autonomie a été octroyé pour la particularité ethno linguistique de nos gens, et non pas parce que nous vivons en montagne…

De gens qui vivent en montagne, en Italie, nous ne sommes pas les seuls. Et alors, pour quelle raison donc les habitants des Vallées de Suse plutôt que ceux d'Alagna ou de Domodossola ne devraient-ils pas être comme nous, si ce n'est que de vivre en montagne la raison d'être autonome?

C'est peut-être pour cela que notre autonomie est en danger. Parce qu'il n'y a plus de différences entre nous et les autres. Trop de gens désormais renie notre particularité.

Sur la troisième chaine télévisée de la Rai les seules nouvelles en bon français que nous pouvons entendre nous viennent que de la Savoie ou du Valais! Et pour ceux qui sont contraires aux français, et il y en a, même parmi les unionistes, il n'y à rien de mieux, pour avoir là la démonstration incontestable de se trouver en face d'une langue étrangère. Et pourtant… Et pourtant j'ai lu différentes interventions faites aux congrès de l'UV par les délégués; et toutes vont dans le même sens! «Il faut que nous soyons plus cohérents… que nous parlions français dans les occasions où il est possible de le faire… que nous apprenions le patois à nos enfants… etc.» Bien… et puis? De temps en temps je vais écouter le Conseil Communal d'Introd… 3/4 des interventions sont faites en italien… à nos enfants, qui portent presque tous des prénoms français… on leur parle italien… Trois fois a été placée et deux fois déposée la plaque devant la Statue du Saint-Père, devant la Maison Communale, à cause des erreurs commises dans le texte… en langue française. Ce n'est que la situation d'Introd… mais je crains que dans le restant de la Vallée cette situation ne soit pas trop meilleure… C'est la particularité ethno linguistique – fondement de notre autonomie – celle que je viens d'exposer? Je voudrais vous poser une simple petite question, M. Fosson mais surtout M Perron. Vous – Grand Officier de l'Ordre de la Pléiade – titre que vous avez reçu en raison de votre engagement en faveur de la Francophonie; permettez moi à ce propos M. Perron, serait-il possible hasarder de dire que votre engagement a été beaucoup plus insistant à l'étranger que non pas ici en Vallée d'Aoste s'il est vrai que vos voyages institutionnels vous ont porté à visiter les belles terres de Guyane – Mauritanie – Canada - Nouvelle Calédonie – Cameroun – Madagascar – Maroc – Luxembourg – Burkina Faso – Emirats Arabes – Dubaï – Vietnam et Martinique, seulement ces dernières quatre années? Eh bien… Messieurs. Cela dit, je voudrais simplement vous demander quels sont les enjeux que vous voudrez et que vous pourrez mettre en œuvre afin d'assurer finalement l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain.

Luboz Roberto

La section de l'Union Valdôtaine de Perloz

organise un

Déjeuner de la section et de tous les travailleurs

à Tour d'Héréraz (Perloz) au Restaurant Arquibus

Jeudi 1er mai (Fête du travail)

Programme:

12h00 - Rendez-vous et apéritif;
12h30 - Déjeuner: 25,00 euros boissons incluses (aux enfants de 3 à 9 ans 10 euros, moins de 3 ans gratuit);
• Après-midi en gaieté et amitié.

Les adhérents, les sympathisants et les travailleurs sont tous invités. Pour collaborer à l'organisation, veuillez réserver vos places avant le mardi 28 avril, dernier délai, en vous adressant à:

Siège de Pont-Saint-Martin:
tél.: 0125/1969000 - portable: 320 6649160

Maurizio Rolland (restaurant Arquibus)
tél.: 0125/806865 – portable: 340 8666646

PARTICIPEZ NOMBREUX !

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Chesallet
a le regret d'annoncer le décès de

Madame **Benita BORRE**
veuve CAVALLINI

Nous présentons nos condoléances les plus sincères à ses fils Sergio, membre de la section et Marco, à ses petites-filles Sara et Alessia, à son frère Damiano, ainsi qu'à tous ses parents.

* * * *

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Vincent
a le regret d'annoncer le décès de

Madame **Dorina CARREL**
veuve CANESSO
âgée de 87 ans

et présente ses condoléances les plus sincères à sa fille Grazia avec son mari Emilio Crosetto et leur fils Stefano, membres de la section, ainsi qu'à tous ses autres parents.

* * * *

La section de l'Union Valdôtaine de Valtournenche
a la douleur d'annoncer le décès de

Monsieur **Fortuné PESSION**
âgé de 79 ans

Nous présentons nos plus sincères condoléances à ses sœurs Lucia, Pia, Rina, Rita, Alda et Letizia avec leur famille, ainsi qu'à tous ses autres parents.

* * * *

La section de l'Union Valdôtaine de Donnas
a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur **Giorgio DE MARCHI**
âgé de 52 ans
membre de la section.

Les communautés unionistes de Donnas et de Pont-Saint-Martin participent au chagrin de la famille et présentent leurs condoléances les plus sincères à sa mère Lucia, à sa fille Sara, à sa belle-sœur Laura ainsi qu'à tous les autres parents.

La section de l'Union Valdôtaine d'Introd
a le chagrin d'annoncer le décès de

Madame **Modesta Anna LUBOZ**
veuve BERTHOD
âgée de 86 ans

La communauté unioniste d'Introd présente ses condoléances émues à ses fils, et en particulier à Enrico, membre de la section, ainsi qu'à tous ses parents.

* * * *

La section de l'Union Valdôtaine de Donnas
a le regret de faire part du décès de
Madame
Valeria TUTEL
veuve BORDET
âgée de 86 ans

La communauté unioniste de Donnas présente ses condoléances les plus sincères à son fils Pierino, membre de la section, avec Rita, à sa très affectionnée petite-fille Tiziana avec Maurizio, à ses sœurs Pierina, Giovanna, Letizia, Filomena et Teresina, à ses frères Giovanni, Cesare et Silvio, à ses beaux-frères et à ses belles-soeurs, à sa filleule Marisa, à ses neveux et arrières-neveux, ainsi qu'à tous les autres parents.

NAISSANCE

La section de l'Union Valdôtaine de Donnas
a la joie d'annoncer la naissance de

Beatrice MAOLET

qui est venue réjouir le foyer de Francesco, membre de notre section, et Silvia Collé.

Aux heureux parents, la communauté unioniste de Donnas présente ses plus vives félicitations et à la petite Beatrice ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Le Président Diouf sera en Vallée d'Aoste le 24 avril prochain

Connaître et reconnaître Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

Le terme de Francophonie est souvent utilisé sans que l'on en connaisse ni l'origine ni ses fonctions diversifiées, alors que 182 millions de personnes dans le monde parlent le français, langue de médiation et non de domination.
Qui de plus qualifié que Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie pourrait mieux nous en rendre compte. Elu à l'occasion du IX[ème] sommet de la Francophonie, le 20 octobre 2002 à Beyrouth, il succédait à Monsieur Boutros Boutros Gali. Quelques extraits de ses écrits (*La Francophonie à travers le monde*, Sommet mondial de la Francophonie du 28/29 septembre à Bucarest) peuvent nous en apporter les éléments essentiels:
«La notion de Francophonie telle que nous la connaissons apparaît à la fin du XIX[ème] siècle avec l'invention du mot par Onésime Reclus en 1880 et la création de l'Alliance française en 1883. Mais la construction de la Francophonie institutionnelle a été longue et complexe. Il a fallu rassembler autour du même idéal des états et des gouvernements aux histoires, aux situations et aux préoccupations très différentes.
En 1997, au sommet de Hanoï le poste de Secrétaire général de la Francophonie est créé. Eminemment politique cette fonction devait permettre la rationalisation et la modernisation du dispositif institutionnel désormais réservé au Secrétaire général. Elu par les chefs d'états et de gouvernement, membres de la Francophonie, pour un mandat de 4 ans, renouvelable, celui-ci en conduit l'action politique, dirige l'organisation internationale et est responsable de l'animation, de la coopération multilatérale, financée par les contributions des états et gouvernements membres.
Le dernier sommet de Ouagadougou en 2004 a été un moment fort de la construction d'une Francophonie plus proche des francophones, envisageant des missions diversifiées: promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, développer la paix, la démocratie et les droits de l'homme, soutenir l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, renforcer la coopération au service du développement durable et la solidarité. L'originalité de cette Francophonie tient à sa diversité et à la multiplication des expressions que celle-ci favorise».
De nombreux pays participent à cette Francophonie, mais: *«c'est cependant l'Afrique, où se trouve le plus grand nombre de locuteurs francophones, qui doit affronter des défis majeurs et doit y répondre rapidement, afin de demeurer la force motrice qu'elle fut à l'origine».*
Après le développement de ses idées et de ses actions, il s'agit de présenter Monsieur Abdou Diouf. Une personnalité en accord parfait avec ce qu'il préconise. Ce qui le caractérise essentiellement, c'est qu'il a toujours privilégié «le faire au dire» et favorisé une grande indépendance d'esprit. Il est doté d'un humanisme et d'une humanité qu'il tient de son père et de Léopold Sédar Senghor qui influenceront directement l'idée qu'il se fait de la Francophonie avec le discernement que nous lui connaissons. Francophonie dont la diversité des idées et des imaginaires constituent un patrimoine universel.

Biographie (dont l'importance nous entraîne à n'en citer que les traits essentiels):
Abdou Diouf est né le 7 septembre à Louga au Sénégal. Né musulman dans le culte de la France, d'une mère Taucouleur et d'un père Serère qui le marqua profondément. Ce père fonctionnaire de niveau intermédiaire de l'Administration coloniale devint directeur des PTT dans la ville

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie. Ouagadougou, Burkina Faso, 2004. © Cyril Bailleul/OIF.

de Louga. Abdou Diouf fréquenta simultanément, en primaire: l'école Coranique et l'école de la République, puis à Saint-Louis l'école secondaire. Il débute ses études de droit à la Faculté de Dakar et les poursuit à Paris, devenant breveté de l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer (Enfom) en 1960.
Il assumera ensuite, il n'a alors que 25 ans, les postes de Directeur de la Coopération technique internationale, de Secrétaire général de la Défense et de Gouvernement de la région de Sine-Salouim. Il devint Directeur du Cabinet du Président Senghor en 1963, nommé en 1964 Secrétaire général de la Présidence de la République du Sénégal. Ministre du Plan et de l'Industrie de 1968 à 1970, il sera désigné Premier ministre en 1970, il avait alors 35 ans.
Le 1[er] janvier 1981, le Président Senghor démissionnait, il devient Président de la République du Sénégal. Il sera reconduit en 1983, 1988 et 1993. Il cèdera sa place à Abdoulaye Wade lors des élections présidentielles de 2000. Plus récemment, en 2007, il a été décoré du titre de Docteur Honoris Causa de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Il est également le parrain de la formation 2008-2009, des élèves avocats de la prestigieuse école française de formation des Barreaux.
Abdou Diouf a contribué à faire entendre la voix du Sénégal dans le monde, il a lutté pour une plus grande unité africaine, a placé sa politique sous le signe de l'ouverture au multipartisme et de la libération progressive de l'économie et de la décentralisation. Il était plus intéressé par l'avenir de l'état que par celui de son propre parti politique. Il interdit tout parti fondamentaliste, quelle que soit la religion en cause, il se plaisait à dire: *«Je n'ai pas attaché autant d'importance à la lettre de ma religion qu'à l'esprit».*
Nous retrouvons cette liberté de pensée et cette ouverture d'esprit dans sa vie privée. Il était musulman marié à une femme catholique. Ils laissèrent à leurs enfants le choix de leur religion.
Un homme pacifique lors du conflit avec la Mauritanie, dont l'objet était le fleuve Sénégal séparant les deux pays. Il traita ce problème, refusant obstinément de suivre les conseils des faucons qui voulaient déclarer la guerre, il disait: *«Je ne ferai pas la guerre, on sait comment on la commence, on ne sait pas comment on la termine».*
Un homme dont le monde devrait s'inspirer. La façon dont il a composé afin d'assurer la paix et le progrès de la démocratie au Sénégal nous assure de son action à l'intérieur de la Francophonie. Les mots «paix», «dialogue des cultures», «coopération», «diversité culturelle», ne sont pas dans sa bouche «langue de bois», mais des facteurs d'une réalité qui nous concerne tous.

Carmen Chenuil Colsy
Vice-présidente de l'Alliance française de la Vallée d'Aoste
Membre du Cercle international Richelieu-Senghor de Paris

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Toute élection se prête à deux types de commentaires. L'un, impétueux, est le fruit de la longue tension du dépouillement électoral et jaillit des temps rapides imposés par l'information. L'autre, plus posé, est la conséquence de temps plus lents venant de l'examen ponctuel des données, Commune par Commune, qui permet des comparaisons avec les élections précédentes.
Ce commentaire se situe à moitié entre les deux: je l'écris à quelques heures des résultats de l'élection, lorsque l'émotion est encore aux nues, mais se faufile déjà le calme qui est nécessaire pour observer le flux des voix qui, en démocratie, vont et viennent.
Il y a deux ans, à l'occasion des législatives précédentes, j'avais dit la vérité: l'élection à Rome du couple Nicco-Perrin était une brûlante défaite. Il ne s'agissait pas simplement d'une donnée numérique éclatante – 10.000 voix de différence avaient la profondeur de la fosse des Mariannes –, c'était surtout le fait que le siège du Sénat – avec un vote très précieux en raison de l'exiguïté de la majorité du centre-gauche – était attribué à l'ancien unioniste Carlo Perrin, ce qui était pour nous un échec évident, une puissante défaite politique. Depuis, le Gouvernement régional et la majorité dans son ensemble ont travaillé pour prendre leur revanche.
Le couple Fosson-Perron a eu le mérite de faire une excellente campagne pour les élections législatives. Le rattrapage des voix a eu quelque chose de miraculeux pour une si courte période et face à deux parlementaires sortants, ce qui n'a rien de négligeable. Tonino a gagné et il ira au Sénat de la République, en évinçant ainsi Perrin. Ego, malheureusement, n'a pas réussi pour un millier de voix, à cause essentiellement de la ville d'Aoste. Mais, comme je disais, l'examen analytique des données électorales – y compris certaines données anormales pour nos deux candidats dans certaines Communes – nous permettra de comprendre mieux les dynamiques de ces élections dans le signe de ce que nous appelons le «croisement».
Un résultat en demi-teinte donc, qui nous laisse avec l'amertume et le regret personnel d'avoir raté le résultat espéré: élire le couple de nos candidats au Parlement. Il ne s'agit cependant pas d'une défaite, parce que l'électorat a très bien compris notre message politique et l'alliance du Coq est destinée à s'effriter, alors que l'alliance autonomiste a dépassé en deux ans la terrible crise des législatives de 2006.
A présent, dans une séquence fatigante, il faut regarder aux élections régionales, en essayant de comprendre les raisons de certains résultats locaux, en première instance à Aoste, qui pèse beaucoup sur le résultat final en raison du nombre d'électeurs résidants. Dans quelques jours, Tonino commencera sa nouvelle aventure parlementaire et nous lui souhaitons beaucoup de succès, alors qu'Ego reste une ressource importante pour notre Vallée après tant d'années de politique. Les 35 candidats de notre liste devront maintenant déployer leur action: le 25 mai approche.

SUITE DE LA PAGE 1

Antonio Fosson élu au Sénat

ment qui ne sera ni à droite ni à gauche, mais orienté seulement au bien-être de la Vallée d'Aoste ».
Par contre, le candidat pour la Chambre des députés de la liste *"Vallée d'Aoste"* Ego Perron, a dû se rendre face à son adversaire, pour une poignée de votes (environ 1000), avec 37,84% des préférences contre le résultat de 39,12% obtenu par le Député sortant.
Selon Perron, « *le projet du centre autonomiste a réussi seulement à moitié, peut-être parce que quelqu'un a considéré comme acquise une victoire que l'on n'avait pas encore obtenue: il fallait terminer cette campagne électorale avant de penser aux élections régionales* ». De plus, Perron a invité les forces politiques à regarder de l'avant et à réfléchir surtout sur les résultats négatifs concernant la ville d'Aoste et certaines communes administrées par la coalition. Du même avis aussi le président du mouvement Guido Cesal: *« Il s'agit d'un résultat surprenant, totalement inattendu que nous devons analyser avec attention. Il s'agit, de toute façon, d'une victoire* - a ajouté Cesal - *parce que nous sommes partis avec un désavantage de 10 mille votes. En ce sens, ceux qui ont abandonné l'Union Valdôtaine dans un moment de difficulté ont surtout été battus. Enfin, les résultats représentent un bon point de départ pour les élections régionales, parce qu'ils indiquent une tendance positive».* Une satisfaction qui est évidente aussi à travers les mots du président de la Région, Luciano Caveri: *« La Vallée d'Aoste doit avoir une présence importante du centre autonomiste au Sénat, qui est en tout cas la Chambre la plus importante. De plus* - a ajouté Caveri - *il s'agit d'un grand résultat politique qui nous a permis d'élire au Parlement un membre du gouvernement régional: nous avons été les protagonistes d'une grande remontée qui permettra à la majorité régionale de regarder droit dans les yeux l'électorat en vue des élections du 25 mai prochain ».* En ce qui concerne les rapports entre le gouvernement régional et les parlementaires valdôtains, Caveri a anticipé la volonté d'*«établir une collaboration institutionnelle profitable tant avec le sénateur Antonio Fosson qu'avec le député Roberto Nicco ».*